



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-142**

Déstratificateur ou brasseur d'air

1. Secteur d'application

Bâtiment tertiaire de surface totale chauffée inférieure ou égale à 10 000 m².

2. Dénomination

Mise en place de déstratificateurs ou brasseurs d'air pour l'homogénéisation de la température de l'air d'un local de grande hauteur chauffé par un système convectif et/ou radiatif.

Les systèmes radiatifs de chauffage de « zone » ou de « poste » ne sont pas éligibles à l'opération.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Les besoins en déstratificateurs ou brasseurs d'air sont déterminés par une note de dimensionnement établie par un professionnel ou un bureau d'études précisant au minimum la hauteur du local, le descriptif des moyens de chauffage avec leurs puissances ainsi que les préconisations d'installation de déstratificateurs ou brasseurs d'air précisant en particulier leur nombre.

Le local équipé de déstratificateurs ou brasseurs d'air a une hauteur sous plafond ou sous faîtage d'au moins 5 mètres.

Les déstratificateurs ou brasseurs d'air sont équipés d'un thermostat.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place de déstratificateurs ou brasseurs d'air équipés d'un thermostat, ainsi que leur nombre.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'équipements avec leurs marques et références et nombres et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que les équipements de marques et références installés sont des déstratificateurs ou brasseurs d'air équipés d'un thermostat.

Le document justificatif spécifique à l'opération est la note de dimensionnement. Le nombre d'équipements installés doit être cohérent avec les préconisations de la note de dimensionnement.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Le montant de certificats d'économies d'énergie est déterminé pour l'ensemble du local chauffé.



Installation de déstratificateurs ou brasseurs d'air dans un bâtiment dédié aux activités sportives ou aux transports :

- Local chauffé par un système convectif :

Zone climatique	Hauteur du local h en mètres		Puissance nominale du système de chauffage convectif du local (en kW)
	$5 \leq h < 10$	$10 \leq h$	
H1	1 500	4 000	P
H2	2 000	5 100	
H3	3 200	7 100	

X

- Local chauffé par un système radiatif :

Zone climatique	Hauteur du local h en mètres		Puissance nominale du système de chauffage radiatif du local (en kW)
	$5 \leq h < 10$	$10 \leq h$	
H1	530	1 400	P
H2	710	1 800	
H3	1 100	2 500	

X

Installation de déstratificateurs ou brasseurs d'air dans un bâtiment dédié au commerce, aux spectacles ou conférences, aux loisirs ou aux lieux de culte :

- Local chauffé par un système convectif :

Zone climatique	Hauteur du local h en mètres		Puissance nominale du système de chauffage convectif du local (en kW)
	$5 \leq h < 10$	$10 \leq h$	
H1	1 100	3 000	P
H2	1 300	3 600	
H3	1 800	4 500	

X

- Local chauffé par un système radiatif :

Zone climatique	Hauteur du local h en mètres		Puissance nominale du système de chauffage radiatif du local (en kW)
	$5 \leq h < 10$	$10 \leq h$	
H1	370	1 000	P
H2	460	1 200	
H3	610	1 600	

X

Lorsqu'un local est chauffé par un système convectif et un système radiatif, les montants en certificats peuvent être cumulés.

La puissance nominale du système de chauffage est la somme des puissances nominales des équipements qui composent ce système de chauffage.



Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-TH-142, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ BAT-TH-142 (v. A19.1) : Mise en place de déstratificateurs ou brasseurs d'air pour l'homogénéisation de la température de l'air d'un local de grande hauteur chauffé par un système convectif et/ou radiatif

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) :

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :

Référence de la facture :

*Nom du site des travaux :

*Adresse des travaux :

Complément d'adresse :

*Code postal :

*Ville :

*Type de local :

☐ local dédié aux activités sportives ou aux transports.

☐ local dédié au commerce, aux spectacles ou conférences, aux loisirs ou aux lieux de culte.

*Hauteur sous plafond ou sous faîtage du local : h (en m) :

NB : h est supérieure ou égale à 5 m.

*Le local est équipé d'un chauffage de « zone » ou « de poste » : ☐ OUI ☐ NON

*Le(s) déstratificateur(s) ou brasseur(s) d'air installé(s) est(sont) équipé(s) d'un thermostat : ☐ OUI ☐ NON

A remplir si le local est chauffé par un système convectif de chauffage :

*Puissance nominale du système de chauffage convectif du local : P (en kW) :

NB : Par exemple sont considérés comme faisant partie d'un système convectif de chauffage : centrale de traitement d'air, unité de toiture ou « rooftop », aérotherme électrique ou à combustible ou à fluide caloporteur, générateur de ventilation tempérée ou « make-up », générateur d'air chaud. La puissance nominale du système de chauffage est la somme des puissances nominales des équipements qui le composent en vue d'assurer le chauffage du local.

A remplir si le local est chauffé par un système radiatif de chauffage :

*Puissance nominale du système de chauffage radiatif du local P (kW) :

NB : Par exemple sont considérés comme faisant partie d'un système radiatif de chauffage : cassettes, tubes et panneaux radiants électriques, à combustible ou à fluide caloporteur. La puissance nominale du système de chauffage est la somme des puissances nominales des équipements qui le composent en vue d'assurer le chauffage du local.

*Nombre de déstratificateurs ou brasseurs d'air installés :

NB : le nombre de déstratificateurs installés est cohérent avec les besoins définis par la note de dimensionnement.

A ne remplir que si les marque et référence des équipements installés ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation :

*Marque(s) :

*Référence(s) :